Rapport annuel 2021

Communauté Pays Basque

**Commission Intercommunale pour l’Accessibilité**

****

Ce rapport dresse le constat des actions menées en 2021 sur le territoire de la Communauté Pays Basque en faveur de l’accessibilité universelle du territoire.

# **Sommaire**

[Sommaire 3](#_Toc96673729)

[A. Le contexte 4](#_Toc96673730)

[I.- Un territoire 5](#_Toc96673731)

[II.- Une politique publique : l’accessibilité universelle du territoire 7](#_Toc96673732)

[III.- Des acteurs 7](#_Toc96673733)

[B. Le constat 17](#_Toc96673734)

[I. Bâtiment 18](#_Toc96673735)

[II. Mobilités 23](#_Toc96673736)

[III. Numérique 26](#_Toc96673737)

[IV. Données 30](#_Toc96673738)

[V.- Sensibilisation – Formation 32](#_Toc96673739)

[VI.- Financement 34](#_Toc96673740)

[C. Les objectifs en 2022 35](#_Toc96673741)

[I.- Bâtiment 36](#_Toc96673742)

[II.- Mobilités 37](#_Toc96673743)

[III.- Numérique 38](#_Toc96673744)

[IV.- Données 38](#_Toc96673745)

[V.- Sensibilisation – Formation 39](#_Toc96673746)

[VI.- Financement 40](#_Toc96673747)

[Contact de la mission accessibilité : 40](#_Toc96673748)

# Le **contexte**

L’accessibilité est plus que jamais un sujet sur le territoire du Pays Basque, se plaçant au cœur des préoccupations locales.

Les instances locales traitant de l’accessibilité poursuivent leurs réflexions et actions selon l’organisation d’ores-et-déjà en place (autour des Commissions Communales pour l’Accessibilité (CCA), de la Commission Intercommunale pour l’Accessibilité (CIA) et du réseau CCA-CIA).

Cette première partie consiste ainsi à faire état du cadre dans lequel sont déployées les actions menées en faveur de l’accessibilité sur le territoire du Pays Basque.

## Un territoire

### Le Pays Basque

Le Pays Basque est un territoire de 2 968 km2. Il fait partie du département des Pyrénées-Atlantiques (64) et de la Région Nouvelle Aquitaine.

Il est composé de 158 communes et regroupe un peu plus de 320 000 habitants (selon INSEE 2019).

### Les communes

* **15 communes de plus de 5 000 habitants et plus**

Anglet ; Bayonne ; Biarritz ; Bidart ; Boucau ; Cambo-les-Bains ; Ciboure ; Hasparren ; Hendaye ; Mouguerre ; Saint-Jean-de-Luz ; Saint-Pée-sur-Nivelle ; Saint-Pierre-d’Irube ; Urrugne ; Ustaritz.

* **26 communes entre 1 000 et 4 999 habitants**

Ahetze ; Arbonne ; Arcangues ; Ascain ; Ayherre ; Bardos ; Bassussarry ; Bidache ; Biriatou ; Briscous ; Chéraute ; Espelette ; Guéthary ; Itxassou ; Jatxou ; Lahonce ; Larressore ; Mauléon-Licharre ; Saint-Étienne-de-Baïgorry ; Saint-Jean-Pied-de-Port ; Saint-Palais ; Sare ; Souraïde ; Urcuit ; Urt ; Villefranque.

* **117 communes de moins de 1 000 habitants**

Ahaxe-Alciette-Bascassan ; Aïcirits-Camou-Suhast ; Aincille ; Ainharp ; Ainhice-Mongelos ; Ainhoa ; Alçay-Alçabéhéty-Sunharette ; Aldudes ; Alos-Sibas-Abense ; Amendeuix-Oneix ; Amorots-Succos ; Anhaux ; Arancou ; Arbérats-Sillègue ; Arbouet-Sussaute ; Arhansus ; Armendarits ; Arnéguy ; Aroue-Ithorots-Olhaïby ; Arrast-Larrebieu ; Arraute-Charritte ; Ascarat ; Aussurucq ; Banca ; Barcus ; Béguios ; Béhasque-Lapiste ; Béhorléguy ;

Bergouey-Viellenave ; Berrogain-Laruns ; Beyrie-sur-Joyeuse ; Bidarray ; Bonloc ; Bunus ; Bussunarits-Sarrasquette ; Bustince-Iriberry ; Came ; Camou-Cihigue ; Caro ;

Charritte-de-Bas ; Domezain-Berraute ; Espès-Undurein ; Estérençuby ; Etcharry ; Etchebar ; Gabat ; Gamarthe ; Garindein ; Garris ; Gotein-Libarrenx ; Guiche ; Halsou ; Haux ; Hélette ; Hosta ; Ibarrolle ; Idaux-Mendy ; Iholdy ; Ilharre ; Irissarry ; Irouléguy ; Ispoure ; Isturits ;

Jaxu ; Juxue ; La Bastide-Clairence ; Labets-Biscay ; Lacarre ; Lacarry-Arhan-Charritte-de-Haut ;

Laguinge-Restoue ; Lantabat ; Larceveau-Arros-Cibits ; Larrau ; Larribar-Sorhapuru ; Lasse ;

Lecumberry ; L'Hôpital-Saint-Blaise ; Lichans-Sunhar ; Lichos ; Licq-Athérey ; Lohitzun-Oyhercq ; Louhossoa ; Luxe-Sumberraute ; Macaye ; Masparraute ; Méharin ; Mendionde ; Menditte ; Mendive ; Moncayolle-Larrory-Mendibieu ; Montory ; Musculdy ; Ordiarp ; Orègue; Orsanco ; Ossas-Suhare ; Osserain-Rivareyte ; Ossès ; Ostabat-Asme ; Pagolle ; Roquiague ; Sainte-Engrâce ; Saint-Esteben ; Saint-Jean-le-Vieux ; Saint-Just-Ibarre ; Saint-Martin-d'Arberoue ; Saint-Martin-d'Arrossa ; Saint-Michel ; Sames ; Sauguis-Saint-Étienne ; Suhescun ;

Tardets-Sorholus ; Trois-Villes ; Uhart-Cize ; Uhart-Mixe ; Urepel ; Viodos-Abense-de-Bas.

Aujourd’hui la Communauté Pays Basque s’appuie sur une organisation infra-territoriale appelée Pôle territorial : Amikuze, Côte Basque-Adour, Errobi, Garazi-Baigorri, Iholdi-Oztibarre, Nive-Adour, Pays de Bidache, Pays de Hasparren, Soule-Xiberoa, Sud Pays Basque. Chacun de ses pôles dispose d’un bâtiment administratif appelé Maison de la Communauté.

### La Communauté Pays Basque

Qui préside ? :

* Jean-René ETCHEGARAY

Qui décide ? :

* 1 conseil communautaire composé de 232 élus titulaires et 143 élus suppléants
* 1 conseil permanent composé de 73 élus dont le Président et 15 Vice-Présidents
* 1 conseil exécutif composé de 35 élus dont le Président et 15 Vice-Présidents

Qui met en œuvre ? :

* 1 Direction Générale des Services,
* 7 Directions Générales Adjointes,
* Des directions, missions, services rattachés aux directions générales.

## Une ambition politique : l’accessibilité universelle du territoire

### Portée par :

* Un Vice-Président : Daniel OLÇOMENDY
* Une mission Accessibilité, sous la Direction Générale Adjointe aux Ressources et Services Supports pilotée par Sébastien Evrard, composée de 2 agents : Claire SARTHOU (chef de projet Accessibilité) et Claudine CELHAIGUIBEL (chargée de mission Données et Accessibilité numérique).

### Mise en œuvre à travers :

* Une Commission Intercommunale pour l’Accessibilité
* Un réseau Commissions Communales / Commission Intercommunale pour l’Accessibilité
* Une mission Accessibilité

### Pour le compte :

* Des communes
* De la Communauté Pays Basque
* Du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

## Des acteurs

### La Commission Intercommunale pour l’Accessibilité

* + Son périmètre : en 2021, la commission intervient pour le compte de la Communauté Pays Basque, du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et des 143 communes de moins de 5000 habitants du territoire Pays Basque
  + Son organisation : la commission est une instance qui regroupe 10 associations représentant les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, 10 élus titulaires et 10 élus suppléants représentant la Communauté Pays Basque, d’1 élu titulaire et 1 élu suppléant représentant les Syndicat des Mobilités. La commission s’est également dotée d’un groupe de travail composé de 7 associations et 4 élus.
    - Qui préside ? : Daniel Olçomendy
    - Qui décide ? : La commission
    - Qui met en œuvre ? : Le groupe de travail ou la mission Accessibilité
    - Qui anime ? : La mission Accessibilité
* Son rôle : Extrait de l’article L2143-3 du Code général des Collectivités Territoriales
  + La commission détaille l’accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de deux cents mètres autour des points d’arrêt prioritaires au sens de l’article L.1112-1 du code des transports ;
  + La commission tient à jour, par voie électronique, la liste des établissements privés et publics, recevant du public, situés sur le territoire intercommunal en cours d’accessibilité et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
  + La commission organise un système de recensement de l’offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
  + La commission fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l’existant ;
  + La commission établit un rapport annuel présenté en Conseil communautaire puis transmis au Préfet.
  + Ses membres :
* **Daniel OLÇOMENDY**Président Commission Intercommunale pour l’Accessibilité et Groupe de travail
* **Claire SARTHOU**Chef de projet Accessibilité Communauté Pays Basque
* **Pascal DANTIACQ**Élu titulaire Amikuze
* **Chantal ERGUY**Élue suppléante Amikuze
* **Joëlle TURCAT**Élue titulaire Côte Basque-Adour
* **Jean-marie GUTIERREZ**Élu suppléante Côte Basque Adour
* **Jean-Michel SERRANO**Élu titulaire Errobi  
  Membre du Groupe de travail
* **Argitxu HIRIART-URRUTY**Élue suppléante Errobi
* **Laëtitia COLOM**Élue titulaire Garazi-Baigorri
* **Claire DUTARET BORDAGARAY**Élue suppléante Garazi-Baigorri
* **Christine ERDOZAINCY-ETCHART**Élue titulaire Iholdi-Oztibarre
* **William SISSOKHO**Élu suppléant Iholdi-Ostibarre
* **Sandrine MINNE**Élue titulaire Nive Adour  
  Membre du Groupe de travail
* **Bastien DUHALDE**Élu suppléant Nive-Adour
* **Jean-Paul BAREIGTS**Élu titulaire Pays de Bidache  
  Membre du Groupe de travail
* **Marie-Ann LATHIERE**Élue suppléante Pays de Bidache
* **Anne-Marie JOCOU**Élue titulaire Pays de Hasparren
* **Nathalie ETCHEGOYEN**Élue suppléante Pays de Hasparren
* **Michel IBARRA**Élu titulaire Soule-Xiberoa
* **Alain ARLA**Élu suppléant Soule-Xiberoa
* **Sandrine ARAGUAS-CAZEMAYOR**Élue titulaire Sud Pays Basque  
  Membre du Groupe de travail
* **Marion DUPRAT**Élue suppléante Sud Pays Basque
* **Sophie CASTEL**Élue titulaire Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour
* **Beñat CACHENAUT**Élu suppléant Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour
* **Paulette MONGABURRU**APF France Handicap  
  Handicap moteur  
  Membre du Groupe de travail
* **Gérard LAURENT**APF France Handicap  
  Handicap moteur  
  Membre du Groupe de travail
* **François HERVE**Association Fraternelle des Aveugles  
  Handicap visuel  
  Membre du Groupe de travail
* **Isabelle DEYHERABEHERE**Association Fraternelle des Aveugles  
  Handicap visuel  
  Membre du Groupe de travail
* **Pascal ANDIAZABAL**Association Valentin Haüy (AVH)  
  Handicap Visuel  
  Membre du Groupe de Travail
* **Jean CAPDEVILLE**Association Valentin Haüy (AVH)  
  Handicap Visuel  
  Membre du Groupe de Travail
* **Jean BERCHERIE**Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés  
  Handicap Cognitif  
  Membre du Groupe de travail
* **Iñaki ҪALDUMBIDE**Espace de Vie pour les Adultes Handicapés  
  Handicap Cognitif  
  Membre du Groupe de travail
* **Brigitte BERCKMANS-ESPI**Handiplage  
  Handicap Moteur  
  Membre du Groupe de travail
* **Ramon ESPI**Handiplage  
  Handicap Moteur  
  Membre du Groupe de travail
* **Dominique MAGNARD**Signes Libres  
  Handicap Auditi  
  Membre du Groupe de travail
* **Stéphane MAILLART**Signes Libres  
  Handicap Auditif  
  Membre du Groupe de travail
* **Nicolas BACHOFFER**Handisport  
  Tous types de handicap
* **Bernard MESZARO**Handisport  
  Tous types de handicap
* **Henri LAVALLEE**Association Française contre les Myopathies  
  Polyhandicap moteur
* **Mayie LEPAROUX**Génération Mouvements 64  
  Personnes âgées

### Le Réseau Commissions Communales - Commission Intercommunale pour l’Accessibilité (CCA-CIA)

* + Son périmètre : le réseau CCA-CIA regroupe la Communauté Pays Basque, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour et les 15 communes de plus de 5000 habitants du territoire Pays Basque
  + Son organisation : il est composé d’1 réseau Élus et de 3 réseaux Techniciens (bâtiment, voirie, numérique)
* Qui préside ? : Présidence collégiale
* Qui décide ? : Le réseau Élus
* Qui met en œuvre ? : Les réseaux Techniciens
* Qui anime ? : La mission Accessibilité
  + Son rôle : avoir une vision partagée de l’accessibilité, mutualiser des moyens et être ressource pour l’ensemble du territoire
  + Ses membres :

#### Réseau Élus

* **Daniel OLÇOMENDY**Communauté Pays Basque et Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour
* **Joëlle TURCAT**Commune Anglet
* **Deborah LOUPIEN-SUARES**Commune Bayonne
* **Valerie SUDAROVICH**Commune Biarritz
* **Florence POEYUSAN**Commune Bidart
* **Jean-Marie GUTIERREZ**Commune Boucau
* **Nicole AMESTOY**Commune Cambo-les-Bains
* **Peio DUFAU**Commune Ciboure
* **Véronique BROUSSAINGARAY**Commune Hasparren
* **Xabier MANTEROLA**Commune Hendaye
* **Christian PAILLAUGUE**Commune Mouguerre
* **Christine DUHART**Commune Saint-Jean-de-Luz
* **Dominique IDIART**Commune Saint-Pée-sur-Nivelle
* **Sandrine ARAGUAS-CAZEMAYOR**Commune Urrugne
* **Jean-Michel SERRANO**Commune Ustaritz

#### Réseau techniciens Voirie

* **Franck ETAVE  
  Eric AYEZ**Commune Anglet
* **Gilles DELHAIE**Commune Bayonne
* **Franck DRUESNES**Commune Biarritz
* **Stéphane PODEUR**Commune Bidart
* **Christophe LYON**Commune Boucau
* **Jérôme ESCUTARY**Commune Cambo-les-Bains
* **Vincent URANGA**Commune Ciboure
* **Patrick MASTOUMECQ**Commune Hasparren
* **Christophe CALVO**Commune Hendaye
* **Anne PORCELLINI**Commune Mouguerre
* **Jean-Marc DELPECH**Commune Saint-Jean-de-Luz
* **Patrick ELIZALDE**Commune Saint-Pée-sur-Nivelle
* **François ALSUGUREN**Commune Urrugne
* **Maxime DIRIBARNE**Commune Ustaritz
* **Claire SARTHOU**Communauté Pays Basque

#### Réseau techniciens Bâtiment

* **Sébastien BEREAU**Commune Anglet
* **Philippe DUMONT**Commune Bayonne
* **Franck DRUESNES**Commune Biarritz
* **Stéphane PODEUR**Commune Bidart
* **Christophe LYON**Commune Boucau
* **Thierry EUDES**Commune Cambo-les-Bains
* **Alain PLAINO**Commune Ciboure
* **Sophie SALLABERRY  
  Patrick MASTOUMECQ**Commune Hasparren
* **Yves DARRIEUMERLOU**Commune Hendaye
* **Anne PORCELLINI**Commune Mouguerre
* **Stéphane LERCHUNDI**Commune Saint-Jean-de-Luz
* **Patrick ELIZALDE**Commune Saint-Pée-sur-Nivelle
* **François SUSPERREGUI**Commune Urrugne
* **Denis TREPOUT**Commune Ustaritz
* **Claire SARTHOU**Communauté Pays Basque

#### Réseau Référents Accessibilité Numérique

* **Christophe HARNIE**Commune Anglet
* **Laurie DUMORA  
  François LABARDE**Commune Bayonne
* **Laëtitia FELIS  
  Karl CONREUX**Commune Bidart
* **Franck DRUESNES  
  Bertrand SAUVAGNAC**Commune Biarritz
* **Claire FUENTES**Commune Boucau
* **Nicolas LE BARS**Commune Cambo-les-Bains
* **Marie-Clémence SURZUR**Commune Ciboure
* **Karine LEON  
  Jean-Baptiste DARDEL**Commune Hasparren
* **Béatrice LAFFARGUE  
  Philippe PIQUEREY**Commune Hendaye
* **Chrystel MARTY-TUSSEAU  
  Alexandre CORRIHONS  
  Jean-Noël LACROIX**Commune Saint-Jean-de-Luz
* **Anne BORDES**Commune Saint-Pée-sur-Nivelle
* **Sandra BOSCQ-DACHARY**Commune de Saint-Pierre-d’Irube
* **Damien BOYER**Commune Urrugne
* **Jean-Michel URRUTIA**Commune Ustaritz
* **Claudine CELHAIGUIBEL**Communauté Pays Basque

### La mission Accessibilité

* + Son périmètre : la mission Accessibilité intervient auprès des services de la Communauté Pays Basque, du Syndicat des Mobilités, des autres organisations satellites (exemple : Office de Tourisme Pays Basque) et des 158 communes du territoire Pays Basque
  + Son organisation : son élu référent est Daniel OLÇOMENDY en charge du Tourisme Durable et de l’Accessibilité Universelle du Territoire. La mission Accessibilité est rattachée à la Direction Adjointe Ressources et Services Supports. Elle est composée de 2 agents
  + Ses membres : Claire Sarthou, Claudine Celhaiguibel
* Son rôle : La mission Accessibilité assiste les maîtres d’ouvrage (services de la Communauté, services du Syndicat des Mobilités, communes) dans les domaines du bâtiment, de la voirie, de la mobilité, et du numérique. La mission a la charge de l’animation des commissions et des réseaux. Elle accompagne la mise en œuvre de projets. Elle représente la Communauté Pays Basque dans les instances accessibilité nationales (groupe de travail des Référents Accessibilité des Villes Inclusives, groupe de travail Conseil National de l’Information Géographique).

# **Le constat**

Dresser le constat de l’accessibilité sur le territoire du Pays Basque, permet à chacun de voir l’ensemble des actions menées par la Communauté Pays Basque au titre de son ambition sur l’Accessibilité universelle du territoire. Entre poursuite des actions engagées dès sa création en 2017 et innovations, expérimentations, la Communauté entend jouer un rôle moteur sur son territoire.

Ses actions en 2021 se déclinent selon six grandes thématiques :

* Le bâtiment ;
* Les mobilités ;
* Le numérique ;
* Les données ;
* La sensibilisation-formation ;
* Le financement.

## ****Bâtiment****

### Le suivi des Agendas d’Accessibilité Programmée (Ad’AP)

Acteur : la mission Accessibilité

Pour le compte de : la Communauté Pays Basque

La mission Accessibilité accompagne la Direction du Patrimoine Bâti et des Moyens Généraux dans la mise en œuvre des Agendas d’Accessibilité Programmée (Ad’AP) par territoires.

En 2021, le suivi a concerné Amikuze, Côte Basque-Adour, Errobi, Pays de Hasparren, Soule-Xiberoa :

* Amikuze les travaux de la maison de communauté sont terminés.
* Côte Basque Adour des études ont été lancées pour rendre accessible le conservatoire de musique de Bayonne. Les travaux de mise en accessibilité des espaces extérieurs du siège ont été lancés fin 2021.
* Errobi les études pour les travaux de crèche Mamurak et de la piscine de Cambo-les-Bains ont été lancées. Les travaux du centre de loisirs Louis Dassance ont été réalisés.
* Pays de Hasparren les travaux de la Base de loisirs du Baigura sont terminés.
* Soule Xiberoa a terminé l’ensemble des travaux.

**Bilan à fin 2021**

Sur 7 Ad’AP déposés concernant Amikuze, Côte Basque-Adour, Errobi, Garazi-Baigorri, Pays de Hasparren, Soule-Xiberoa, Sud Pays Basque :

* + 3 sont totalement terminés (Amikuze, Soule-Xiberoa, Sud Pays Basque)
  + 4 sont en cours (Côte Basque Adour, Errobi, Garazi-Baigorri, Pays de Hasparren).

Acteur : la mission Accessibilité

Pour le compte des : communes du territoire

La mission Accessibilité accompagne les communes, qui la sollicite, dans la mise en œuvre des Agendas d’Accessibilité Programmée (Ad’AP). En 2021, le suivi a concerné les communes des pôles :

* **Amikuze :** Arbérats-Sillègue, Arbouet-Sussaute, Domezain-Berraute, Ilharre, Larribar-Sorhapuru, Lohitzun-Oyhercq, Méharin, Pagolle, Uhart-Mixe, Saint Palais ;
* **Errobi :** Arcangues, Cambo-les-Bains, Halsou, Larressore, Louhossoa, Souraïde ;
* **Garazi-Baigorri :** Aldudes, Anhaux, Arnéguy, Bidarray:
* **Iholdi-Oztibarre** : Armendarits, Ostabat-Asme ;
* **Pays de Hasparren** : La Bastide Clairence, Hasparren, Saint Esteben ;
* **Pays de Bidache :** Same ;
* **Soule-Xiberoa :** Musculdy ;
* **Sud Pays Basque :** Hendaye, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare.

### L’expérimentation LIFI

Acteur : la mission Accessibilité en partenariat avec le CEREMA (Centre d’études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement)

Partenaire : Glorytech – créateur de l’application Grall

Pour le compte de : la Communauté Pays Basque

Sur son territoire, la Communauté Pays Basque (CAPB) a pour principe d’appliquer dans ses projets les préceptes de la conception universelle à savoir : faire utile, pratique, utilisable par tous.

En matière d’accès aux prestations de service dans ses bâtiments, la Communauté constate qu’il n’est pas toujours facile pour un usager de trouver par exemple le bon service ou la bonne salle de réunion notamment lorsqu’on est en situation de handicap visuel. Or s’il est possible de guider en extérieur de bâtiment grâce aux fonctions GPS ou Bluetooth, le déplacement en intérieur de bâtiment n’est à ce jour pas maîtrisé.

C’est dans ce cadre que la Communauté s’intéresse à la technologie LIFI qui permettrait en intérieur de bâtiments de guider les usagers grâce à l’application Grall développée par la Startup GLORYTECH.

Dans le contexte de l’expérimentation, il s’agit à partir de l’application universelle « GRALL » de bénéficier de plusieurs modes de connexion pour assurer une continuité dans le déplacement. En fonction des contraintes du site, on utilise la technologie la mieux adaptée pour guider depuis l’espace public extérieur vers l’intérieur des bâtiments. Le passage, d’un mode à l’autre, est transparent pour l’usager comme pour le passage du réseau internet du téléphone au WIFI.

* **Géolocalisation en extérieur par GPS** (satellite Galileo)
* **Géolocalisation par balises Bluetooth** implantées dans l’espace extérieur/intérieur pour localiser, via le Bluetooth du smartphone, l’usager et lui transmettre un contenu/information selon sa localisation.
* **Géolocalisation par le LIFI** en intérieur par interaction de la lumière LED avec la caméra du smartphone qui déclenche un contenu/information dédié.

L’application est téléchargeable gratuitement sur les plateformes de téléchargement. Elle permet de créer des points et d’affecter à chaque point une technologie de déclenchement du contenu : GPS, Bluetooth, LIFI.

À chaque point est associé un contenu : audio, vidéo, image ou texte. L’application utilise le réseau internet du smartphone pour lire les contenus.

Dans le cadre de la technologie LIFI, l’application fait le lien entre le code émit par le luminaire LED et le contenu qui lui a été associé. C’est la caméra du téléphone mobile qui active le lien (pas de données transmises entre le routeur LIFI et la caméra du smartphone).

En 2021 dans le cadre du projet mené en partenariat avec le CEREMA, la Communauté Pays Basque décide de procéder à deux évaluations du dispositif :

* + Une évaluation par les usagers
  + Une évaluation technique par un prestataire spécialisé en accessibilité numérique.

**Descriptif de l’évaluation par les usagers :**

Une expérimentation terrain de l’application et de la technologie LIFI a lieu le 1er juillet 2021. Cette expérimentation a pour objectif de vérifier la capacité des personnes à se déplacer en autonomie en intérieur d’un bâtiment d’un point A vers un point B à l’aide de l’application GRALL et des messages associés aux balises LIFI. Ce test s’est déroulé dans les locaux de la Maison de la communauté d’Urrugne.

Des parcours types (exemple entrée vers accueil, accueil vers salle de réunion, etc…) ont été préalablement établis par les membres du groupe de travail de la commission intercommunale pour l’accessibilité.

Pour l’expérimentation sont mobilisés :

**Une équipe technique composée de :**

* Pour le CEREMA : 3 agents
* Pour la CAPB : 3 élus + 2 agents
* En appui technique : 1 Ergothérapeute
* Invités : les Présidents de l’association Valentin Haüy et de l’association Fraternelle des aveugles

**Une équipe de testeurs composée de :**

* 5 membres de l’association Fraternelle des aveugles
* 4 membres de l’association Valentin Haüy

Une Ergothérapeute est présente toute la journée en position d’observatrice. Le test se fait à partir de parcours individuels. Toutefois pour des raisons d’organisation les participants sont regroupés en deux groupes de 5 et 4 personnes : 1 groupe le matin et 1 groupe l’après-midi. Un accueil du groupe est assuré au départ et à l’arrivée de telle sorte que les participants ne puissent pas échanger entre eux avant la réalisation de leur parcours individuel.

Déroulé des tests (par 1/2 journée) :

* Étape 1 : accueil du groupe
* Étape 2 : accueil individuel (présentation du déroulé du test, test de la compatibilité du smartphone, équipement des participants par micro)
* Étape 3 : réalisation d’un parcours individuel d’environ 15 minutes en autonomie filmé pour analyse post tests
* Étape 4 : débriefing individuel du participant. Réponses au questionnaire
* Étape 5 : regroupement des participants – temps d’échange commun
* Étape 6 : débriefing de l’équipe technique composée des élus, du Cerema et de la mission accessibilité et de l’ergothérapeute.

Panel d’expérimentateurs

Le panel comprend des personnes aveugles et malvoyantes avec des niveaux d’autonomie et des aides aux déplacements différents. La nature de déficiences visuelles n’est pas demandée aux usagers car l’expérimentation porte sur l’utilisation de ce nouveau système dans leur mode de déplacement habituel. La plupart des utilisateurs ont dépassé la cinquantaine ce qui est représentatif de la population des déficients visuels. 8 d’entre eux sont malvoyants, 1 personne non-voyante. 8 se déplacent avec canne blanche, 1 avec chien guide.

Équipements des expérimentateurs :

* pose d’un micro à chaque participant avant le départ.

Les parcours

* Plusieurs parcours sont réalisables. Ils sont choisis en veillant à ce que les participants ne puissent pas se retrouver simultanément sur le même parcours.

Les premiers enseignements sont :

* De manière générale : confirmation du vif intérêt des usagers pour le dispositif ;
* Sur l’application GRALL : facilité de prise en main mais problèmes de navigation en commandes vocales (confirmés par l’évaluation technique) ;
* Sur la technologie LIFI : bon fonctionnement sous réserve que le téléphone de l’utilisateur arrive à détecter les balises LIFI.

**Descriptif de l’évaluation technique :**

Conformément aux engagements pris dans son Schéma pluriannuel d’accessibilité numérique, la Communauté Pays Basque fait procéder à l’audit de l’application GRALL.

L’audit porte sur l’ensemble des critères de la norme européenne d’accessibilité pour les produits et services (norme EN 301 549 (v.3.2.1)). Pour procéder au test, l’auditeur utilise le Référentiel d’évaluation de l’accessibilité des applications mobiles (seule méthode opérationnelle publiée à ce jour). Conformément aux préconisations du Référentiel général d’amélioration de l’accessibilité, des tests de restitution se font avec le lecteur d’écran VoiceOver sur système d’exploitation IOS.

Les premiers enseignements sont :

* + Certains boutons ne sont pas activables au clavier ou avec lecteur d’écran ;
  + La gestion du focus n’est pas toujours cohérente ;
  + Les contrastes doivent être améliorés ;
  + L’information doit être structurée (titrage des contenus) ;
  + Les contenus doivent être consultables en mode portrait ou paysage.

A l’issue du diagnostic une réunion technique est organisée entre l’auditeur, la société GLORYTECH qui développe l’application GRALL et la Communauté Pays Basque. Les non-conformités sont passées en revue pour faciliter les corrections.

## Mobilités

### Le Schéma directeur agenda d’accessibilité programmée (Sd’AP)

Acteur : chargé de mission Sd’AP et mission accessibilité

Pour le compte de : Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

En 2017, la Communauté Pays-Basque (CAPB) est née du regroupement de 10 intercommunalités du territoire Pays-Basque (dont les Agglomérations Côte Basque Adour et Sud Pays Basque). Dans la continuité, la CAPB transfère sa compétence « Mobilités » au Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) qui regroupe aujourd’hui les 158 communes du Pays Basque + les communes landaises de : Ondres, Saint-Martin-de-Seignanx et Tarnos.

La création de ce nouveau territoire de la mobilité s’accompagne d’un changement profond d’organisation et d’offres de service tout en préservant l’existant du fait des engagements contractuels et du transfert de compétence de la Région au SMPBA (lignes interurbaines de transports et scolaires). C’est ainsi que plusieurs réseaux cohabitent sur le territoire : Chronoplus, Hegobus, Car Express. De nouvelles offres voient le jour telles que Tram’Bus, Proxi ’Bus, Navettes fluviales etc… Enfin pour rendre l’offre plus lisible et compréhensible pour les usagers, le SMPBA crée la marque TXIK-TXAK avec pour objectif de commercialiser l’ensemble de son offre sous cette marque.

Ces changements profonds de périmètres et d’offres incitent le Syndicat des mobilités à se lancer en 2021 dans une démarche pour réaliser un nouveau schéma directeur agenda d’accessibilité programmée (Sd’AP). Pour ce faire un chargé de mission Sd’AP est recruté en octobre 2021 pour 3 ans. Son rôle, avec l’appui de la mission accessibilité, est de veiller à la production du schéma et à sa réalisation.

Pour mémoire en 2017, à la création de la Communauté Pays Basque, il existait 2 Sd’AP : l’un concernait Côte Basque Adour, l’autre Sud Pays Basque. Chaque Sd’AP couvrait la période 2016-2018. Ces deux Sd’AP sont aujourd’hui obsolètes.

### Référentiel technique : aménagement d’un arrêt de transport en commun

Acteur : les services du Syndicat des mobilités, le réseau CCA-CIA Techniciens voirie et la mission Accessibilité

Pour le compte du : Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

En 2020, le réseau CCA-CIA techniciens voirie animé par la mission accessibilité a créé en collaboration avec les services du Syndicat des mobilités un référentiel technique d’aménagement d’un arrêt de transport en commun. Ce document donne à chaque commune les éléments techniques nécessaires à la création ou la mise en œuvre des points d’arrêt de transport en commun.

En 2021, un travail est mené pour améliorer la sécurité des usagers. Le référentiel évolue. Les parties conviennent de :

* + prévoir le repérage visuel et tactile de la porte avant du véhicule ;
  + créer une bande de sécurité visuelle et tactile sur la longueur du quai afin d’éviter que les usagers malvoyants ou non-voyants ne se tiennent trop près du bord de quai ;
  + supprimer les tracés de guidage présents sur les quais existants conformément à la norme NF P 98-352.

Des tests terrain sont organisés sur la commune d’Anglet avec les membres des associations Valentin Haüy et Fraternelle des aveugles afin de valider le choix de couleur et l’épaisseur des dispositifs (repérage porte avant + bande de sécurité). Une réunion technique du réseau CCA-CIA in-situ valide les solutions.

### Le Plan de mobilité

Acteur : Élus commission intercommunale pour l’accessibilité

Pour le compte de : Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

Le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour a sollicité l’avis de la Commission intercommunale pour l’accessibilité sur le Plan de mobilité qu’elle a produit. Les membres de la commission et plus particulièrement les élus ont jugé nécessaire de compléter les propositions d’écriture de l’annexe accessibilité du Plan de mobilité.

Un groupe de travail, animé par le Daniel OLÇOMENDY avec l’appui de la mission accessibilité, est constitué regroupant les 10 élus représentants chaque pôle au sein de la commission.

Le groupe s’est réuni les 4 et 18 mai 2021 afin de produire un document dans le cadre de la procédure de consultation des personnes publiques associées et des personnes publiques consultées lancée par le Syndicat.

À l’issue de la procédure de consultation citée plus haut, le Syndicat des mobilités prend acte du document versé par la Commission intercommunale pour l’accessibilité et propose de revenir vers cette dernière pour présenter la nouvelle version de l’annexe mobilité tenant compte des remarques formulées.

## Numérique

De nos jours de plus en plus de démarches ou d’informations sont réalisées ou transmises via les sites Web, les applications mobile, les logiciels métiers utilisant le Web et le mobilier urbain (exemple des écrans tactiles). Depuis 2019, la communauté Pays Basque, soucieuse de permettre à chaque usager d’accéder aux services ainsi proposés s’est fortement engagée sur le sujet.

### Le schéma pluriannuel d’accessibilité numérique

Acteur : la mission Accessibilité

Pour le compte de : la Communauté Pays Basque

En 2021 la Communauté Pays Basque a réalisé son schéma pluriannuel d’accessibilité numérique.

La feuille de route tracée est la suivante : faire en sorte que le contenu du schéma pluriannuel et des plans d’actions reflètent les ambitions d’exemplarité et d’accompagnement qui guident la politique d’accessibilité de la Communauté Pays Basque.

C’est pourquoi, il est retenu d’élargir le champ du présent schéma au-delà des services de communication en ligne dont la Communauté a la responsabilité (ce qui correspond au périmètre visé par la réglementation).

L’écriture du schéma pluriannuel bénéficie de l’accompagnement d’un expert reconnu en matière d’accessibilité numérique. En termes de méthodologie, l’élaboration et la mise en œuvre du schéma pluriannuel suivent quatre étapes :

* 1. État des lieux
  2. Définition des ambitions du schéma
  3. Production des plans d’actions annuels
  4. Évaluation des plans d’actions annuels.

Selon les sujets abordés, des instances politiques sont mobilisées avec l’appui des services techniques.

Un premier état des lieux produit dans le cadre du Schéma a permis de répertorier les éléments suivants, la liste étant toutefois évolutive :

* + 17 sites internet dont le site institutionnel [www.communaute-paysbasque.fr](http://www.communaute-paysbasque.fr)
  + 1 site intranet
  + 1 application mobile

Ce recensement ne tient pas compte des sites Web et applications mobiles gérés par les structures « satellites » de la Communauté telles que l’Office de tourisme Pays Basque, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour, etc., celles-ci devant réaliser leur propre schéma pluriannuel.

Le Conseil communautaire vote l’approbation du schéma et de son plan d’action 2021, au cours de la séance du 10 avril 2021.

Le schéma pluriannuel d’accessibilité numérique ainsi que le plan d’actions 2021 sont publiées sur le site internet de la Communauté.

Acteur : la mission Accessibilité

Pour le compte de : 158 communes du territoire et du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour

La Communauté Pays Basque envisage de jouer un rôle moteur sur son territoire en accompagnant les 158 communes membres ainsi que le Syndicat des mobilités pour les inscrire dans une dynamique vertueuse en faveur de l’accessibilité numérique.

Suite à l’étude menée à la demande des élus du réseau CCA-CIA, il est décidé que la Communauté Pays Basque financerait la réalisation des schémas pluriannuels d’accessibilité numérique sur son territoire.

Le schéma consiste à faire l’état des lieux, pour chaque entité, de tous les services numériques existants. Il encadre sur une période maximale de 3 ans leur mise en conformité. Ainsi, il est attendu qu’à la fin des trois années du schéma, chaque service soit déclaré totalement conforme.

A fin 2021 : 53 communes ont retourné un accord de principe pour bénéficier de l’accompagnement de la mission accessibilité.

Les communes suivantes ont fait appel à la mission. Les échanges ont donné lieu *a minima* à une sensibilisation sur le sujet de l’accessibilité numérique, au lancement d’un audit rapide du site de la Commune pour certaines et jusqu’à la production du schéma pour d’autres :

* Aicirits
* Arcangues
* Ascain (dont schéma transmis)
* Bayonne (seulement audits rapides)
* Bidache
* Biarritz (seulement audits rapides)
* Briscous
* Orègue
* Lahonce
* Guéthary
* Louhossoa
* Hasparren
* Ustaritz (dont schéma transmis)
* Saint-Jean-de-Luz (dont schéma transmis)
* Hélette
* Larressore
* Mauléon (dont schéma transmis)
* Cambo-les-Bains (dont schéma transmis)
* Mouguerre
* Saint Pierre d’Irube
* Boucau (dont schéma transmis)
* Sare
* Urrugne

### La solution d’accueil téléphonique et physique pour personnes sourdes et malentendantes

Acteur : la mission Accessibilité.

Pour le compte de : la Communauté Pays Basque et des 158 communes du territoire

Pour rappel, la réglementation prévoit que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ont l’obligation de mettre en place un service d’accueil téléphonique et physique à destination des personnes sourdes et malentendantes. Cette obligation concernait dans un premier temps les collectivités de plus de 10 000 habitants et à partir de fin 2021 l’ensemble des communes.

En 2020, à la demande des élus du réseau CCA-CIA, la mission accessibilité a mené une étude qui a permis d’établir un intérêt réel à mutualiser l’acquisition et le fonctionnement de ce service.

C’est la solution suivante qui a été retenue :

* + Les frais d’installation sont financés à 100 % par la Communauté Pays Basque ;
  + Les frais d’abonnement sont répartis entre la Communauté et les 6 communes de plus de 10 000 habitants du territoire : 30 % financés par la Communauté Pays Basque et 70%, par les communes au prorata du nombre d’habitants.

C’est la solution ELIOZ CONNECT proposée par la société ELIOZ qui a été retenue pour rendre ce service.

Fin 2021, les élus du réseau CCA-CIA soucieux de porter une vision commune de l’accessibilité sur l’ensemble du territoire ont proposé que la solution ELIOZ soit étendue aux 158 communes du Pays Basque.

C’est la solution suivante qui a été retenue :

* + Les frais d’installation sont financés à 100 % par la Communauté Pays Basque ;
  + Les frais d’abonnement sont répartis entre la Communauté et les 15 communes de plus de 5000 habitants du territoire : 30 % financés par la Communauté Pays Basque et 70 %, par les communes au prorata du nombre d’habitants. Toutes les autres communes bénéficient gratuitement de la solution, sous réserve d’en faire la demande.

Cette proposition a été approuvée à l’unanimité du Conseil permanent le 12 octobre 2021.

## Données

### Contexte réglementaire

L’article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les commissions communales ou Intercommunales pour l’Accessibilité :

* Dressent le constat de l’état d’accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
* Tiennent à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire communal ou intercommunal qui ont élaboré un Ad’AP et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
* Organisent également un système de recensement de l’offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

La loi Mobilités (dite LOM) introduit l’obligation pour les commissions de :

* Détailler l’accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, en fonction du type de handicap, des principaux itinéraires et cheminements dans un rayon de 200 mètres autour des points d’arrêt prioritaires au sens de l’article L. 1112-1 du code des transports.

La mise en œuvre de ces obligations nécessite la création d’une base de données accessibilité en matière de bâtiment, voirie et transport avec pour nécessité de renseigner des plateformes nationales.

La communauté Pays Basque au travers de la mission accessibilité s’est engagée aux côtés de l’État pour produire un standard national en matière de données accessibilité des itinéraires pédestres. À ce titre la mission participe en 2021 à 9 réunions du Groupe de travail du Conseil national de l’information géographique. Ce travail permet la validation par le conseil national de l’information géographique du standard national de données permettant aux gestionnaires de voirie de collecter la donnée pour décrire les itinéraires pédestres dans les 200 m autour des points d’arrêt prioritaires.

Ainsi 2021 deux décrets sont publiés sur le sujet :

* Décret n° 2021-836 du 29 juin 2021 relatif à la collecte des données décrivant l’accessibilité des itinéraires pédestres imposant le Standard Centre national d’information géographique (voir ci-dessus) ;
* Décret n° 2021-856 du 30 juin 2021 relatif aux dispositions liées à la collecte des données accessibilité des services transports imposant le format d’échange NeTEx.

### Partenariat CEREMA / Lorient Agglomération / Communauté Pays Basque

Acteur : la mission Accessibilité

Pour le compte de : la Communauté Pays Basque et des communes du territoire

En 2020 Le Centre d’études et d’expertise sur les Risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement (CEREMA) souhaitait poursuivre pour le compte de la délégation ministérielle à l’accessibilité ses travaux sur la donnée accessibilité des établissements recevant du public. Parallèlement, la Communauté Pays Basque souhaitait commencer à construire la donnée accessibilité de son territoire dans les domaines du cadre bâti, de la voirie et des transports. C’est dans ce cadre que le CEREMA a sollicité la Communauté Pays Basque pour participer à un partenariat avec Lorient Agglomération.

Si les travaux menés en 2020 ont été axés principalement sur la donnée des établissements recevant du public, le CEREMA, la CAPB et Lorient Agglomération souhaitent en 2021 intégrer les éléments relatifs à la VOIRIE.

Au cours de l’année, les membres se réunissent à 5 reprises. Le travail porte sur la création d’un modèle local de données accessibilité permettant d’intégrer :

* les attendus réglementaires en matière de cheminements accessibles autour de certains arrêts de transport en commun dits arrêts prioritaires.
* Les besoins locaux en matière de donnée accessibilité.

Dans le cadre du partenariat, c’est Lorient Agglomération qui teste sur le terrain le modèle complet. Un échange est organisé avec le service d’information géographique de la Communauté Pays Basque afin de pouvoir intégrer le modèle dans la future Infrastructure de donnée géographique (IDG).

### Groupes de travail nationaux

Acteur : la mission Accessibilité

Pour le compte de : la Communauté Pays Basque et des communes du territoire

Pour permettre aux collectivités locales de répondre aux obligations nationales et européennes en matière de donnée accessibilité, l’État travaille à l’uniformisation de la donnée accessibilité. Pour ce faire, il a mis en place différents groupes de travail sur les thématiques suivantes :

* **Voirie** 🡺 l’objectif est de définir et qualifier la donnée qui permettra de décrire l’accessibilité des cheminements et des itinéraires dans les 200 mètres autour des points d’arrêt prioritaires ;
* **Transport** 🡺 l’objectif et de définir et qualifier la donnée qui rendra compte de l’accessibilité des transports en commun ;
* **ERP** 🡺 l’objectif et de définir et qualifier la donnée qui rendra compte de l’accessibilité des ERP (accéder mais aussi se déplacer au sein des bâtiments).

En réponse aux sollicitations du CEREMA et de la Délégation Ministérielle à l’Accessibilité, la Communauté Pays Basque a intégré :

* Le groupe de travail Voirie ; et
* Le groupe de travail ERP.

Elle participe à 9 réunions durant l’année 2021. Le travail réalisé à l’échelle nationale permet de compléter le travail réalisé dans le cadre du partenariat (voir paragraphe ci-dessus) et inversement.

## Sensibilisation – Formation

### Accueil des personnes handicapées

Acteur : le groupe de travail de la Commission intercommunale pour l’accessibilité

Pour le compte de : la Communauté Pays Basque et des communes du territoire

La commission intercommunale pour l’accessibilité, porte un intérêt particulier à la sensibilisation des agents du territoire à l’accueil des personnes handicapées. C’est dans ce cadre qu’en 2019 le Groupe de travail a mis en place des ateliers et outils de sensibilisation au handicap visuel, auditif, cognitif, moteur.

En 2021 certaines communes ont sollicité la commission pour bénéficier de ces sensibilisations. En raison de la pandémie de COVID-19, le Groupe de Travail de la Commission Intercommunale n’a pas pu répondre à la demande.

### Accessibilité numérique

Acteur : la mission accessibilité

Pour le compte de : la Communauté Pays Basque, des communes du territoire, des structures satellites de la Communauté

En tant que référent accessibilité numérique de la collectivité, la mission accessibilité initie les services de la Communauté, des communes et des structures satellites aux enjeux de l’accessibilité numérique. Des cessions de sensibilisation sont organisées. Elles permettent de présenter les attendus du Référentiel général d’amélioration de l’accessibilité (RGAA). Un focus est porté sur l’accessibilité des sites internet et applications mobiles, la démarche du schéma pluriannuel d’accessibilité, la nécessité de former des référents accessibilités numériques et des contributeurs, la nécessité de produire des documents accessibles.

En 2021 des échanges ont eu lieu notamment avec le :

* + Conservatoire Maurice Ravel
  + Syndicat Bil Ta Garbi
  + Office de Tourisme Pays Basque

À l’issue de ces échanges et sur demande des services un questionnaire d’évaluation des besoins en formation numérique a été envoyé aux différentes structures.

## Financement

Acteur : la chargée de mission fonds de concours

Pour le compte de : communes de – 5000 habitants du territoire

La Communauté a mis en place un fond de concours accessibilité permettant de financer les études et travaux de mise aux normes du territoire dans les domaines du bâtiment, de la voirie ou du numérique.

Par solidarité territoriale, ce sont toutes les communes de moins de 5000 habitants qui bénéficient du fonds selon la répartition suivante :

De 0 à 1000 habitants = 15 000 € par commune pour 3 ans

De 1000 à 5000 habitants = 8 000 € par commune pour 3 ans.

117 communes de moins de 1000 habitants et 27 communes de moins de 5000 habitants sont concernées.

Le fonds est doté d’un budget de 1 971 000 € pour la période 2019-2021.

À fin 2021, 88 demandes ont été instruites. Le montant des sommes engagées est de plus de 997 400 €.

**Répartition des demandes par pôles :**

Amikuze : 21

Errobi : 5

Garazi-Baigorri : 15

Iholdi-Oztibarre : 8

Pays de Bidache : 7

Pays de Hasparren : 5

Nive-Adour : 5

Soule-Xiberoa : 17

Sud Pays Basque : 5

# **Les objectifs en 2022**

## Bâtiment

### Le suivi des Agendas d’Accessibilité Programmée (Ad’AP)

Acteur : la mission Accessibilité

Pour le compte de : la Communauté Pays Basque et des communes

Poursuite de l’accompagnement de la Direction du Patrimoine Bâti et des Moyens Généraux et des communes dans la mise en œuvre des Agendas d’Accessibilité Programmée (Ad’AP) à l’échelle du territoire.

### L’expérimentation LIFI

Acteur : mission Accessibilité

Pour le compte de : la Communauté Pays Basque

En 2022, en application des constats réalisés en 2021, la poursuite du projet se fera en deux phases :

**Phase technique**

* + Le contenu des messages sera revu ;
  + La répartition des balises sera modifiée ;
  + Les non-conformités relevées dans le rapport d’audit de l’application seront corrigées ;
  + Un nouvel audit sera programmé sous environnement IOS et ANDROID.

**Phase expérimentation**

À l’issue de cette phase technique, une expérimentation terrain sera programmée. Le protocole sera identique à celui utilisé en 2021. Un rapport définitif d’expérimentation sera établi par le CEREMA en collaboration avec la mission accessibilité.

## Mobilités

### Le schéma directeur agenda d’accessibilité programmée

Acteurs : Chargé de mission schéma directeur agenda d’accessibilité programmée, Mission Accessibilité

Pour le compte du : Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

En 2022, le syndicat des mobilités a prévu de :

* lancer un audit de l’ensemble des points d’arrêt de transport commercial afin d’établir une nouvelle liste de points d’arrêt prioritaires ;
* établir avec chaque commune concernée par cette liste un calendrier de mise aux normes desdits points d’arrêt ;
* effectuer un recensement précis du matériel roulant ;
* lister de manière exhaustive son offre de service ;
* évaluer l’accessibilité de l’information voyageurs ;
* réaliser un focus sur la formation du personnel ;
* faire voter son nouveau schéma directeur agenda d’accessibilité programmée pour la fin de l’année 2022.

### Référentiel technique : aménagement d’un arrêt de transport en commun

Acteurs : Service infrastructures du Syndicat des mobilités

Pour le compte des : Communes

En 2022, Les modifications d’aménagement du quai d’embarquement au point d’arrêt :

* Traçage de la zone de sécurité ;
* Repérage de la porte avant ;
* Effacement bandes de guidage ;

feront l’objet d’une campagne de travaux lancée par le Syndicat des mobilités en accord avec les communes du territoire concernées.

## Numérique

### Le schéma pluriannuel d’accessibilité numérique

Acteur : La mission Accessibilité.

Pour le compte de : La Communauté Pays Basque, le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour et les 158 communes du territoire.

* Poursuite du plan d’actions (année 2) du Schéma de la Communauté Pays Basque
* Réalisation du Schéma pluriannuel d’accessibilité numérique du Syndicat des Mobilités Pays Basque
* Accompagnement des communes.

### La solution d’accueil téléphonique et physique pour personnes sourdes et malentendantes

Acteur : La mission Accessibilité, Réseau CCA-CIA Elus

Pour le compte de : La Communauté Pays Basque et des communes du territoire

Déploiement de la solution à l’échelle de tout le territoire Pays Basque.

## Données

### Partenariat CEREMA / LORIENT AGGLOMERATION / COMMUNAUTE PAYS BASQUE

Acteur : la mission Accessibilité

Pour le compte de : La Communauté Pays Basque et des communes du territoire

Poursuite de la construction du modèle de donnée local.

### Groupes de travail nationaux

Acteur : la mission Accessibilité.

Pour le compte de : la Communauté Pays Basque et des communes du territoire

Poursuite des travaux engagés dans le cadre du groupe GT CNIG.

## Sensibilisation – Formation

### Accueil des personnes handicapées

Acteur : Le groupe de travail de la Commission intercommunale pour l’accessibilité.

Pour le compte de : La Communauté Pays Basque, le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour et les 158 communes du territoire.

Si les conditions sanitaires le permettent, le Groupe de Travail de la Commission Intercommunal proposera aux communes du territoire de nouvelles sessions de sensibilisation des agents d’accueil.

### Accessibilité numérique

Acteur : la mission Accessibilité.

Pour le compte de : la Communauté Pays Basque et des communes du territoire.

Dans le cadre du réseau des Référents accessibilité numérique, mise en place « des rendez-vous de l’accessibilité numérique » sur les thèmes suivants :

* rédiger son schéma,
* réaliser un audit rapide,
* produire un formulaire accessible,
* etc.

Pour les communes, structure satellites et agents de la CAPB : Enrichissement de l’offre de formations portées à la mutualisation. Exemples formations :

* Facile à lire et à comprendre (FALC)
* Référent accessibilité numérique
* Rédiger des contenus et des documents accessibles

## Financement

Acteur : la chargée de mission fonds de concours

Pour le compte de : communes de – 5000 habitants du territoire

Fin 2021 le conseil communautaire de la Communauté Pays Basque a voté la prorogation d’octroi du fonds de concours accessibilité pour une année dans la limite de la dotation du fonds.

## Contact de la mission accessibilité :

Claire SARTHOU – 06 48 51 13 29 – [c.sarthou@communaute-paysbasque.fr](mailto:c.sarthou@communaute-paysbasque.fr)

Claudine CELHAIGUIBEL – 06 13 93 67 50 – [c.celhaiguibel@communaute-paysbasque.fr](mailto:c.celhaiguibel@communaute-paysbasque.fr)